



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête filière automobile (2024 et 2027)

Type d'opportunité : nouvelle enquête

Périodicité : triennale

Demandeur : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 5 octobre 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête Filière automobile. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion, et un diaporama a servi de support à la présentation.

Cette enquête servira à mieux mesurer le poids et la dynamique d'une filière qui connaît des mutations profondes. En effet, la fin programmée du moteur thermique en 2035 conduit les grands constructeurs à mettre en place l'électrification des véhicules. Par ailleurs, la crise sanitaire a fragilisé la chaîne logistique, des problèmes d'approvisionnement (en semi-conducteurs et en composants en plastique notamment) ont entraîné une contraction des volumes de production et le coût de l'énergie a fortement augmenté.

Aucune enquête nationale concernant la filière automobile n'existe à ce jour. L'enquête sur la filière automobile a pour objectif d'une part de mieux délimiter le périmètre de la filière automobile en France, qui s'étend au-delà du seul secteur de la construction automobile, et de mesurer le poids de cette filière dans l'économie. D'autre part, cette enquête vise à collecter de l'information statistique nécessaire à la description du fonctionnement de la filière automobile dans un contexte économique, écologique et technologique en forte évolution.

Deux comités de concertation ont eu lieu le 1^{er} juin et le 29 juin 2023. Ils réunissaient les principales fédérations automobiles françaises, plusieurs représentants de directions d'administrations et de services statistiques ministériels (SSM), et des agents de l'INSEE dont certains avaient déjà mené des travaux régionaux sur la filière automobile.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont :

- l'activité au sein de la filière automobile (fonctions au sein de la filière, part du CA consacrée à la filière, etc.) ;
- l'analyse économique de cette activité (clients, sous-traitants, fournisseurs, difficultés de recrutement, soutiens financiers, etc.) ;
- les adaptations et perspectives de la filière (projets d'amélioration de la performance environnementale, diversification, évolution prévue de l'activité automobile, perspectives en termes d'effectif salarié, de recours à l'intérim, de formation, relocalisation en France de certaines activités).

Enfin, deux questions devraient porter sur l'activité automobile au niveau localisé (établissement) sous réserve de confirmation méthodologique.

La filière automobile est définie comme l'ensemble des entreprises (au sens d'unités légales) qui contribuent à la conception, à la fabrication, à la transformation, au reconditionnement, auetrofit et au recyclage de véhicules circulant sur la voie publique :

- véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de personnes et marchandises et ayant au moins 4 roues ;
- véhicules remorqués conçus et construits pour le transport de marchandises ou de personnes ainsi que l'hébergement de personnes ;
- véhicules routiers à usage spécial.

La base de sondage sera conçue d'ici fin 2023, en mobilisant plusieurs sources statistiques en plus de Sirius : l'enquête annuelle de production, l'enquête sectorielle annuelle, les unités appartenant au contour des profilées des grands groupes automobiles, des informations issues du plan de relance de l'État concernant la partie « filière automobile », les résultats de travaux sur la filière menés par la direction générale des entreprises et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Le nombre d'unités légales de l'échantillon est à ce stade évalué à 15 000. La collecte sera effectuée par internet, avec possibilité d'envoyer un questionnaire papier sur demande.

La conception et la préparation de l'enquête Filière automobile 2024 s'étalent de septembre 2023 à août 2024, tandis que la collecte est prévue de septembre 2024 à janvier 2025. Une publication nationale du type *Insee Première* et un *Insee Résultats* sont prévus pour l'automne 2025. Les principaux utilisateurs des résultats seront le service statistique public, des chercheurs, des professionnels du secteur, la presse économique. Sous réserve de confirmation lors des approfondissements méthodologiques prévus dans le cadre de la préparation de l'enquête, les résultats de l'enquête pourront également être exploités au niveau régional par les services d'études et de diffusion des directions régionales de l'Insee.

La présentation en commission a donné lieu à des demandes de précisions portant sur le périmètre de l'enquête (taille des entreprises, frontières amont et aval de la filière) et l'articulation ou la complémentarité avec d'autres sources.

Il est précisé que le champ devrait se limiter aux entreprises de plus de 10 salariés, avec peut-être des critères de chiffre d'affaires, même si cela reste à déterminer. La définition de la filière est productive, donc centrée sur l'amont, et s'arrête à la fabrication. En comité de concertation il a été décidé de ne pas intégrer les concessionnaires, ni les garages, mais d'intégrer les services de mobilité et les batteries. La demande initiale pour la mise en place de cette enquête est intrinsèquement liée au système productif (intrants dans un contexte de pénurie, évolutions des acteurs et des métiers en lien avec le passage à l'électrique).

Il est demandé si, dans la constitution hybride d'une base de sondage entre Sirius et d'autres sources, les entreprises ayant déclaré faire de la recherche et développement dans l'automobile ne peuvent pas également être ajoutées au périmètre. Le plan de sondage reste à élaborer, en s'appuyant sur les travaux de la filière aéronautique et spatiale. Même si les informations fournies par le profilage sont utiles et fines, l'enquête apportera des informations complémentaires, d'autant plus qu'elle comprend de nombreuses questions qualitatives, afin d'alléger le questionnaire, il n'y a donc pas de risque de double collecte.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les enquêtes 2024 et 2027